Pellegrino Rossi, historien de la Suisse : en marge du 150e anniversaire de l'État fédéral

Autor(en): **Dufour, Alfred**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **28 (1998)**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1002554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pellegrino Rossi, historien de la Suisse

En marge du 150e anniversaire de l'État fédéral

par Alfred Dufour*

Introduction

Comment mieux commémorer le 150e anniversaire de notre État fédéral qu'en rappelant le souvenir de tous ceux qui - à des titres divers - ont préparé son avènement ? Universitaire et homme politique[1], Pellegrino Rossi est un de ces précurseurs de l'État fédéral helvétique avec son *Rapport sur le Projet d'Acte fédéral* de décembre 1832[2], préconisant un Conseil fédéral de 5 membres, avec un Président de la Confédération, comme une Cour fédérale, organes d'un nouvel État helvétique[3].

Une coïncidence tragique voudra que deux mois après l'adoption de la première Constitution de l'État fédéral suisse, dont il avait tracé les premières esquisses en 1832, Pellegrino Rossi, devenu Ministre du Pape Pie IX, tombe sous le poignard d'un assassin extrémiste sur les marches du Palais de la Chancellerie romaine[4]. Le 150e anniversaire de notre État fédéral coïncide donc

---

* Communication présentée le 26 novembre 1998 à la Société d'histoire et d'archéologie.

[1] Concernant la vie et l'œuvre de P. Rossi, bornons-nous à mentionner dans l'abondante littérature publiée depuis un siècle L. LEDERMANN, *Pellegrino Rossi, l'homme et l'économiste - 1787-1848*, Paris, 1929, l'hommage pour le centenaire de sa mort dû à J. GRAVEN, *Pellegrino Rossi, Grand Européen*, Genève, 1949, ainsi que les *Actes du Colloque Pellegrino Rossi* organisé en 1979 à Genève par le département d'histoire du droit pour le 150e anniversaire du *Traité du Droit pénal* et parus sous le titre: *Des Libertés et des Peines*, Genève, 1980. On consultera encore toujours avec profit la notice d'A.E. CHERBULIEZ, «Pellegrino Rossi», in: *Bibliothèque universelle*, tome X, 1849, pp. 133-157, ainsi que la biographie d'H. D'IDEVILLE, *Le Comte Pellegrino Rossi - Sa vie, son œuvre, sa mort, 1787-1848*, Paris, 1887, ainsi que P. SCHAZMANN, *P. Rossi et la Suisse*, Genève, 1939.

[2] *Rapport de la Commission de la Diète aux vingt-deux Cantons suisses sur le Projet d'Acte fédéral* (cité: *Rapport)*, Genève, 1832.

[3] Cf. *Rapport, op.cit.*(2), pp. 78-80, pp. 97-99 et 103-108, ainsi que *Projet*, art. 68 et art. 71-72.

[4] Pour les détails relatifs aux circonstances de cet assassinat, voir le récit qu'en donne H. D'IDEVILLE, *op.cit.*(1), pp. 229-255, notamment pp. 236-253.

avec celui de la mort tragique de l'un de ses plus fervents précurseurs. C'est dire l'opportunité de la commémoration conjointe de l'un et de l'autre.

Si la coïncidence du 150e anniversaire de notre État fédéral avec celui de la fin dramatique de Pellegrino Rossi représente une conjoncture de choix pour rendre hommage à l'œuvre politique helvétique de cette haute figure de la Genève de la Restauration, quel plus bel hommage alors que celui de rappeler un autre rôle de pionnier de Pellegrino Rossi : celui qui lui revient dans l'enseignement de l'histoire nationale à notre Académie, illustré de façon exemplaire par son *Cours d'histoire de la Suisse* donné à Genève de décembre 1831 à avril 1832[5].

Pour commémorer tout à la fois la mort de Pellegrino Rossi et l'avènement de notre État fédéral, nous nous proposons donc de présenter ce *Cours d'Histoire de la Suisse*, qui est donné en 34 Leçons par Rossi à Genève, et ceci – la coïncidence n'est pas fortuite – au moment même où s'amorce la première procédure de révision du Pacte Fédéral de 1815 avec la suite qui est donnée à la proposition de révision du Gouvernement du Canton de Thurgovie du 25 mars 1831[6].

Dans cette perspective, le *Cours d'Histoire de la Suisse* de 1831-1832 et le *Projet d'Acte fédéral* de décembre 1832 – communément identifié à Rossi sous le nom de *Pacte Rossi* – se répondent l'un l'autre, l'un apparaissant comme la préparation de l'autre. C'est un peu ce qui se passera *mutatis mutandis* à la fin du siècle dans le domaine de l'unification de la législation civile helvétique avec l'œuvre monumentale d'Eugen Huber *System und Geschichte des schweizerischen Privatrechts*, publiée entre 1889

---

[5] Une première présentation de ce *Cours* a été donnée par P. SCHAZMANN, *op.cit.*(1). Nous en faisons une autre dans notre tout récent *Hommage à Pellegrino Rossi (1787-1848), Genevois et Suisse à vocation européenne*, Genève-Bâle-Munich, 1998, chap. 2, dont une partie de la présente étude reprend, en les abrégeant ou en les améliorant, certains développements. Sur les débuts de ce *Cours* on rappellera l'élogieuse mention qu'en fait le *Journal de Genève*, n° 52, sixième année, en date du 29 décembre 1831, p. 2, que nous reproduisons en *Annexe 1*. On citera aussi le souvenir qu'en évoque plusieurs années plus tard J. HUBER-SALADIN, *M. Rossi en Suisse de 1816 à 1833*, Paris, 1849, pp. 45-46, que nous reproduisons également en *Annexe 2*.

[6] Cf. W.E. RAPPARD, *La Constitution fédérale de la Suisse 1848-1948 - Ses origines, son élaboration, son évolution*, Boudry, 1948, p. 65ss.

et 1893[7], œuvre préparatoire à la grandiose entreprise d'unification législative du Code Civil Suisse de 1907, dont Eugen Huber sera le grand artisan[8].

S'agissant du *Cours d'histoire de la Suisse* de Rossi, nous tenterons alors dans une *première partie* de situer ce cours dans la double carrière politique et scientifique de Pellegrino Rossi à Genève en nous attachant à ses *fondements politiques, existentiels et intellectuels*. Dans une *deuxième partie*, sensiblement plus longue, nous chercherons ensuite à situer avec attention ce *Cours d'Histoire de la Suisse* dans l'œuvre de Rossi historien[9], une œuvre méconnue qu'il nous paraît opportun de remettre en lumière.

Fondements politiques, existentiels et intellectuels du *Cours d'histoire de la Suisse*

Il est difficile de contester que le nouvel *enseignement d'histoire nationale* à l'Académie de Calvin, dont Rossi fait figure de véritable «fondateur» à Genève[10], ait essentiellement une visée *politique* : celle de la prise de conscience et de la sauvegarde de l'*originalité propre* de la Suisse, qui s'exprime au seuil de la Ière Leçon, dans une étonnante *profession de foi fédéraliste* :

«La Suisse a eu ses dissensions intestines, son aristocratie, ses hommes influents et populaires [...] elle existe encore [...] Heureux instant qui lui dicta le vrai principe de son existence sociale ; il fallait la variété sans fusion, l'unité avec une profonde variété ; elle a trouvé la solution de ce problème dans le *lien fédéral* que d'autres ne surent jamais ni former ni consolider. Elle conserva l'expression du caractère européen, l'unité avec la variété ; ailleurs ce fut l'unité qui domina, en Suisse ce fut la variété ; ainsi le voulait sa nature physique [...]

---

[7] Cf. E.Huber, *System und Geschichte des schweizerischen Privatrechts*, 4 vol., Bâle, 1886-1893.

[8] Sur Eugen Huber, voir la récente monographie dans la Collection «Les grands jurisconsultes» que nous avons créée il y a quelques années sous les auspices de la Faculté de droit dans la Collection genevoise des éditions Helbing & Lichtenhahn, de D. Manaï, *Eugen Huber, jurisconsulte charismatique*, Bâle-Francfort sur le Main, 1990.

[9] Sur Pellegrino Rossi historien, voir notre communication au Colloque «Pellegrino Rossi, un Liberale Europeo» de Macerata : «P. Rossi, historien et/ou philosophe de l'histoire», Macerata, 1999 (à paraître), ainsi que notre contribution aux *Mélanges C.A. Cannata* : «P. Rossi et son Cours genevois d'Histoire moderne», Neuchâtel, 1999 (à paraître).

[10] Cf. Chs. Borgeaud, «Un professeur patriote de la Restauration - Rossi, Genevois et Suisse», Genève, 1914, rééd. in: *Pages d'Histoire nationale*, Genève, 1934, pp. 201-228.

En Suisse la séparation est naturelle, la fusion rationnelle, son histoire est le développement de ces principes : ni séparation complète, ni fusion absolue»[11].

Prenons garde cependant de ne pas réduire le *Cours d'histoire de la Suisse* de Pellegrino Rossi à un simple *stratagème* de *politique politicienne*. L'idée de la *patrie* en particulier, le «*sentiment d'une patrie fixe* comme produit de la civilisation», formulé au cœur de sa IIème Leçon[12], mais aussi la reconnaissance de la *localité* propre de chaque peuple et la profonde conscience de la *variété* de la Suisse, affirmée dans sa Ière Leçon, procèdent avant tout d'une *expérience existentielle*, tout en recelant, par ailleurs, des *fondements intellectuels* bien déterminés. Attachons-nous à ces deux points.

En ce qui concerne les *fondements existentiels* du *sens de la patrie* de Pellegrino Rossi, ils tiennent à sa profonde nostalgie de sa *patrie d'origine*. C'est ce qu'atteste la frappante correspondance entre l'invocation récurrente de la «*commune patrie*» – notion d'origine romaine[13] – dans le *Rapport sur le Projet d'Acte fédéral* de 1832[14] et le vibrant appel de Rossi *Commissaire civil* du Roi de Naples à ses compatriotes italiens du 4 avril 1815 *:* «*Abbiam comune la Patria*»[15]. Il n'y a cependant pas que le *sens de la patrie* qui relève chez Rossi d'une *expérience existentielle* ; c'est également le cas de sa *conscience aiguë* du *particularisme helvétique*. C'est par deux fois, en effet, que Rossi a cherché à se familiariser avec les institutions et les magistratures de la Suisse : la première fois, en septembre 1813, sous le régime de l'Acte de Médiation, il refait de Genève – alors préfecture française – à Fribourg et à Berne l'itinéraire suivi au XVIe siècle par Machiavel avec le même intérêt pour les régimes politiques des Cantons suisses[16] ; la seconde fois, en été

---

[11] Cf. *Cours d'Histoire de la Suisse*, Ms. Cours Univ. 412, BPU Genève, Cahier n° I, pp. 10-11. Voir également Ms. 3412-3413, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Réserve, Paris. Compte tenu de la qualité du sténogramme du cours du Ms. genevois, nous nous bornerons à donner pour seule référence ce dernier manuscrit de cours.

[12] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° I, p. 20.

[13] A ce sujet voir la pénétrante étude de notre collègue romaniste parisien Yan THOMAS, «*Origine*» *et* «*commune patrie*» *– Étude de droit public romain (89 av.J.-C. - 212 ap. J.-C.)*, École Française de Rome, 1996, notamment chap. 1er : La commune patrie: «Roma communis patria», pp. 1-23.

[14] Cf. *Rapport cit.* (2), *passim*, pp. 3, 4, 11, 16, 17, 19 (2 fois), 21, 22, 23, 33, 46, 51, 87 et 116.

[15] Cf. L. LEDERMANN, *op.cit.* (1), Doc., XXXI, p. 297.

[16] Sur ce premier voyage, cf. P. SCHAZMANN, *op.cit.* (1), pp. 13-14.

1817, sous le régime du Pacte de 1815, il réalise, avec l'avocat anglais James Scarlett, un proche d'Étienne Dumont (1759-1829) qui sera Chancelier de l'Échiquier en 1834, un voyage d'étude à travers la Confédération pour mieux connaître les Constitutions et les magistratures des Cantons suisses, n'hésitant pas à se faire recommander par Charles-Victor de Bonstetten (1745-1832) auprès de Paul Usteri (1768-1831), le publiciste et homme d'État zurichois qui avait donné une édition critique du Pacte fédéral de 1815 ainsi qu'une étude des constitutions cantonales helvétiques[17].

Mais le *sens de la patrie* et la *conscience* du *particularisme helvétique* dont témoigne Pellegrino Rossi ont aussi des *fondements intellectuels* spécifiques, qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans son *allégeance générale* aux thèses de l'*École du droit historique*. En dépit des nuances qu'on peut lui apporter, du fait de l'éclectisme caractéristique de toute la pensée rossienne[18], il faut bien reconnaître l'ampleur de cette *allégeance* sur le plan *philosophique*.

C'est en fait dès 1820 que Rossi exalte, dans l'étude qui introduit le premier volume des *Annales de Législation et de Jurisprudence*[19], la démarche propre de l'École historique :

> «Il faut donc étudier [...] l'homme historique : en d'autres termes, il faut étudier l'histoire du droit selon la *méthode* de la nouvelle école allemande [...] Connaître d'une manière positive les causes des institutions existantes, le but dans lequel elles se sont formées, les modifications qu'elles ont subies et les causes de ces modifications, discerner ce qui n'est plus en accord avec les sentiments nationaux [...].»[20].

Que l'*allégeance générale* de Rossi aux thèses de l'*École du droit historique* procède d'un jugement proprement *philosophique* ressort bien, d'une part, au cœur de cette étude de 1820, de son affirmation de la «haute philosophie politique» que cultivent les jurisconsultes et les publicistes de cette École et de «la place

---

[17] Pour ce second voyage, cf. P. SCHAZMANN, *op.cit.*(1), pp. 39-41, ainsi que L.LEDERMANN, *op.cit.*(1), p. 59 et Doc. XXXVII, p. 302. Du publiciste zurichois, cf. P. USTERI, *Handbuch des schweizerischen Staatsrechts*, Aarau, 1815.

[18] Voir à ce propos P. CARONI, «Pellegrino Rossi et Savigny - L'École historique du droit à Genève», in: *Des libertés et des peines*, Genève, 1980, pp. 15-40, et B. SCHMIDLIN, «L'éclectisme philosophique de P. Rossi dans sa conception d'une nouvelle étude du droit», in: *Des libertés et des peines*, *op.cit.*, pp. 65-73.

[19] «De l'étude du droit dans ses rapports avec la civilisation et l'état actuel de la science», in: *Annales de Législation et de Jurisprudence*, t.I., Genève, 1820, pp. 1-69 et pp. 357-428.

[20] Cf. *art.cit.*(19), pp. 415-416.

distinguée» qui leur revient «dans la grande École philosophique du droit»[21]; mais c'est ce que montrent surtout, d'autre part, sa mise en évidence de la «maxime fondamentale» de l'École comme l'affirmation de sa pleine adhésion à cette dernière.

Quant à la «philosophie de l'École historique», Rossi la formule en ces termes directement repris de Savigny :

«Quelle est la maxime fondamentale de l'École historique ? Que les institutions politiques et législatives ne doivent pas être faites à la main et par l'effet d'une volonté arbitraire ; qu'elles doivent être le produit du développement graduel et successif de la nation, à l'instar des mœurs et de la langue»[22].

Pour ce qui est ensuite de son *adhésion* aux thèses savigniennes, il est encore plus explicite :

«L'histoire tout entière n'est qu'un recueil d'événements qui sont devenus la cause d'effets non seulement imprévus, mais contraires aux intentions de leurs auteurs [...] C'est dans ce sens surtout que l'École historique a *raison* d'affirmer que le présent n'est que la conséquence nécessaire, l'accomplissement inévitable du passé, ainsi que l'avenir le sera du présent»[23].

Mais ce qui l'intéresse plus directement, ce sont les *implications scientifico-juridiques* de cette manière de concevoir l'histoire, qu'il partage entièrement :

«Nous avons fait sentir en même temps que la décadence du droit était due à ce que le droit avait perdu dès longtemps tout caractère national et qu'il avait été entièrement livré à l'érudition sans philosophie, à la pratique routinière et à l'action irrégulière des gouvernements absolus. Ce qui manque essentiellement, c'est une jurisprudence nationale [...] Par jurisprudence nationale, nous n'entendons ici ni des compilations nouvelles, ni des législations inventées *a priori* ; nous entendons un système de droit indigène, qui soit la fidèle expression des besoins nationaux, qui se forme peu à peu, qui vive dans la conscience des citoyens, s'aide de tous leurs sentiments, et ne se trouve jamais en guerre avec eux»[24].

Ce n'est dès lors que dans un enseignement qui allie à «l'étude de l'homme en lui-même» «celle de l'homme historique» qu'à son sens «tout ramène à une *jurisprudence nationale*, tout tend à rattacher la jeunesse à la *patrie*»[25]. Et Rossi poursuit,

---

[21] Cf. *art.cit.*(19), pp. 28 et 31.
[22] Cf. *art.cit.*, p. 38.
[23] Cf. *art.cit.*, pp. 364-366.
[24] Cf. *art.cit.*, p. 380.
[25] Cf. *art.cit.*, pp. 422-423.

montrant comment son profond respect du *particularisme helvétique* s'articule sur son adhésion aux thèses fondamentales de l'École historique :

«Ce n'est plus par l'étude de l'homme abstrait qu'elle [= la jeunesse] commence sa carrière, mais par l'étude de l'homme tel qu'elle l'a sous les yeux, par la connaissance de la société dont elle-même fait partie. Les sentiments nationaux réveillés par cette *étude*, combien ne seraient-ils pas renforcés par l'étude *historique* ? par cette étude qui nous apprend à reconnaître tout ce qui existe comme une production du sol natal, comme l'œuvre de nos pères, comme l'effet de ces causes dont nous éprouvons encore, du moins en partie, les effets sur nous-mêmes ? »[26]

C'est en définitive dans les pays où il y a «harmonie» entre les lois et «les besoins du monde actuel», voire «les besoins nationaux»[27], où «se trouvera résolu le problème le plus difficile de la législation, savoir : quel est le point de contact de l'expérience du passé et des créations nouvelles»[28], conclut Pellegrino Rossi, dévoilant alors comment son *sens* de la *patrie* s'imbrique dans son *allégeance générale* à la *philosophie* de l'École du droit historique[29], «qu'on obtiendra dans toute sa plénitude le plus précieux des biens que l'homme puisse posséder sur cette terre : une *véritable patrie*»[30].

Tels nous apparaissent, après les visées d'ordre *politique* et les prémisses de nature *existentielle*, les fondements proprement *intellectuels* du *Cours genevois d'histoire de la Suisse* que donne Pellegrino Rossi entre décembre 1831 et avril 1832.

Il nous faut examiner maintenant la place de ce *Cours d'histoire de la Suisse* dans l'œuvre d'*historien* de Pellegrino Rossi[31]. Car Pellegrino Rossi n'est pas seulement un *homme politique* ; il fait aussi *figure d'historien*, et singulièrement d'*historien de la Suisse*.

---

[26] Cf. *art.cit.*, *op.cit.*
[27] Cf. *art.cit.*, pp. 425 et 380.
[28] Cf. *art.cit.*, p. 426.
[29] Cf. *art.cit.*, pp. 426-427.
[30] Cf. *art.cit.*, p. 427.
[31] Cf. sur cette œuvre nos études citées *supra* n. 9.

La place du *Cours d'histoire de la Suisse* dans l'œuvre de Pellegrino Rossi historien

Sans doute, à le comparer à ses contemporains et à ses amis français du *Cercle des doctrinaires*, tels Prosper de Barante (1782-1866) et François Guizot (1787-1874), ou à ses collègues genevois du *Conseil Représentatif*, comme Sismondi (1773-1842), Pellegrino Rossi ne laisse pas une œuvre proprement littéraire dans l'historiographie française du XIXe siècle. Il s'en faut de beaucoup pour autant que l'œuvre historique de Pellegrino Rossi soit négligeable.

En ce qui concerne son *ampleur*, d'abord, l'œuvre historique de Pellegrino Rossi englobe, outre nombre d'études critiques et de chroniques[32], près d'une demi-douzaine de cours, dont la diversité comme l'unité d'inspiration soutiennent la comparaison avec les fameux cours de Guizot et de Michelet. Il suffit de se familiariser avec ses cours d'histoire donnés sous les auspices de l'Académie de Genève et dont nous avons des sténogrammes d'étudiants de 1830 à 1833 : ce sont le *Cours d'histoire de la République romaine* de 1819-1821, donné périodiquement jusqu'en 1830[33]; le *Cours d'histoire des Pays-Bas* de 1821-1822, redonné en 1830-1831[34] ; les *Cours d'histoire moderne des XVIe - XVIIe siècles*[35] et *d'histoire du XVIIIe siècle* de 1833[36]; enfin le *Cours d'histoire de la Suisse* de 1831-1832[37].

Pour ce qui est de sa *signification*, par ailleurs, l'œuvre historique de Pellegrino Rossi illustre tout à la fois les principaux thèmes de l'historiographie *romantique* française du XIXe siècle et le profond engagement *libéral* de la pensée des *doctrinaires*, auxquels

---

[32] Cf. notamment l'article «De l'état actuel de l'Italie», in: *Revue Française*», n° XII, Nov. 1829, pp. 1-51; la recension de l'ouvrage de DROZ, *Histoire de Louis XVI*, in: *Revue des Deux-Mondes*, t.21ème, 1840, pp. 367-381, et celle d'A. DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, *Revue cit.*, t.23ème, 1840, pp. 886-904. Voir en outre la centaine de *Chroniques de la Quinzaine*, in: *Revue cit.*, 1839-1843.

[33] Cf. *Ms.Cours Univ. 410*, BPU Genève.

[34] Cf. *Ms.fr. 1781*, BPU Genève.

[35] Cf. *Ms. 3411*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Réserve, Paris.

[36] Cf. *Ms.Cours Univ. 413*, BPU Genève.

[37] Cf. *Ms.Cours Univ. 412*, BPU Genève et *Ms.3412-3413*, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Réserve, Paris. Sur ces différents manuscrits, voir notre étude «Histoire et Constitution - Pellegrino Rossi et Alexis de Tocqueville face aux institutions politiques de la Suisse», in: *Présence et actualité de la Constitution dans l'ordre juridique*, Bâle-Francfort/Main, 1991, pp. 434-435, n. 11, maintenant dans notre *Hommage à Pellegrino Rossi, op.cit.*(5), p. 55, n. 10.

il s'apparente dans l'histoire des doctrines politiques[38]. Mais il y a plus, cette œuvre historique révèle aussi une réflexion *sur* l'histoire comme une philosophie *de* l'histoire[39] d'une étonnante lucidité. C'est ce que laissent entendre d'entrée de jeu ses *Leçons introductives* à l'*Histoire de la République romaine* de 1830 comme à l'*Histoire de la Suisse* de 1831.

D'abord, dans sa *Leçon introductive* à l'*Histoire de la République romaine*, Rossi souligne bien à l'intention de ses étudiants genevois :

« Les conditions que nous requérons d'une histoire, pour qu'elle remplisse le but que l'on se propose, sont au nombre de trois : la critique, la philosophie et l'art. La *critique* est la vérité, les faits se succèdent dans la relation de cause à effet, il y a un enchaînement nécessaire, nous voulons que l'historien nous fasse saisir ce fil. C'est la *philosophie de l'histoire*, elle consiste à saisir l'esprit des événements qu'on raconte et de l'époque qu'on veut peindre. Mais ce n'est pas tout encore. Nous demandons s'il est possible l'*art*, nous voulons que ces matériaux soient employés sous l'empire de l'idée du beau, et que l'historien fasse preuve d'imagination - non de cette imagination qui crée des fables, mais de celle du peintre, qui se transporte lui-même au milieu du pays et des faits qu'il veut peindre et qui a le talent d'y transporter ses lecteurs. C'est l'imagination de Walter Scott appliquée à l'histoire»[40].

Prenons ensuite la *Leçon introductive* du *Cours d'histoire de la Suisse* de décembre 1831. Rossi y déclare :

«L'histoire a revêtu des formes diverses. Telle que les anciens la connaissaient, elle était une œuvre d'artiste, le beau était son but principal ; peindre un peuple, c'était faire un tableau de main de maître ; c'était le travail des historiens artistes avant tout ; quelques Grecs, quelques Romains, un petit nombre même d'Italiens nous en ont offert le type. L'histoire critique est une seconde forme ; ceux qui l'ont suivie ont eu plus de soin du vrai que du beau. Plus tard, et nous arrivons au XVIIIe siècle, l'histoire s'est peu occupée de la critique et encore moins du beau comme artiste. Elle s'est occupée d'un but spécial qu'elle voulait atteindre, elle est devenue une arme philosophique ; c'est l'histoire telle qu'elle a été traitée par une foule d'écrivains dont Voltaire est le chef. Le but atteint, l'histoire est redevenue artiste,

---

[38] Sur les *Doctrinaires*, ces «Messieurs du Canapé», comme on aimait à les appeler alors, voir entre autres, D. BAGGE, *Les idées politiques en France sous la Restauration*, Paris, 1952, pp. 93-143; L. GIRARD, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, 1985, pp. 71-73, ainsi que les articles de J.J. CHEVAILLER, «La pensée politique des doctrinaires de la Restauration», in: *Etudes et Documents*, Conseil d'État, Paris, 1964, pp. 13-29, et de P. CELLA RISTAINO, «Il termine *doctrinaire* nella pubblicistica dell'Ottocento», in: *Il pensiero politico*, XXV, n°, 1992, pp. 287-298.

[39] Sur cette distinction fondamentale, voir les lumineux développements de H.I. MARROU, «Philosophie critique de l'histoire et sens de l'histoire», in: *L'Homme et son histoire, Actes du VIe Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française*, Paris, 1952, pp. 3-10, notamment pp. 4-5.

[40] Cf. *Ms.Cours Univ. 410, cit.*(33), 1er Cahier, p. 4.

mais dans un autre sens et sous une autre forme ; elle est devenue artiste dans ce sens qu'elle a voulu être pittoresque ; représenter tous les détails d'une époque, les plus importants comme ceux qui le sont moins ; l'artiste a cru que désormais l'histoire devait tenir lieu d'une espèce de drame ou de ballet, qu'on la lirait, comme on assiste à une représentation théâtrale. C'est une forme particulière, c'est la forme artiste de la seconde manière. Mais est arrivée aussi une seconde forme philosophique ou plutôt la seule forme philosophique. On s'est demandé : Qu'est-ce que l'histoire ? L'histoire, c'est l'humanité avec tous ses éléments qui se développent, c'est un drame sans spectateurs, où nous sommes tous acteurs »[41].

Contenant ce que l'on peut considérer comme l'essentiel de la pensée historique de Pellegrino Rossi, ces deux leçons permettent, d'abord, de distinguer les trois conditions requises par Rossi de toute histoire ; il s'agit de :

1° la *critique*, tendant à l'*établissement* de la *vérité* des *faits* : le *vrai* ;
2° la *philosophie*, visant à en saisir l'*esprit* : le *sens* ;
3° l'*art* enfin, ayant pour objectif la *reconstitution* de la *réalité passée* : le *beau*.

Mais ces deux textes permettent également de bien saisir la distinction qui s'impose dans la conception rossienne de l'histoire entre réflexion *sur* l'histoire, de nature épistémologique, et philosophie *de* l'histoire, de nature quasi métaphysique, mais aux implications d'ordre éthique et politique évidentes.

Ces deux constatations faites, nous diviserons la deuxième partie de notre exposé en trois sections. C'est dire qu'en un premier temps nous nous arrêterons à la *critique historique rossienne* ; qu'en un deuxième temps nous dégagerons sa *philosophie de l'histoire de la Suisse* ; enfin qu'en un troisième temps nous évoquerons l'*art historique* ou l'*esthétique historique* de Rossi historien de la Suisse.

Premièrement

Histoire-artiste, histoire critique, histoire philosophique, comme Rossi l'exprime en 1831, ou *établissement des faits*, tâche de l'histoire critique; *élucidation des enchaînements* et du *sens des événements*, tâche de l'*histoire philosophique*, ou plutôt de la *philosophie de l'histoire*; *reproduction* enfin par l'*imagination* de la réalité du passé, tâche de l'*histoire artiste*, comme il le dit en

[41] Cf. *Cours d'Histoire de la Suisse, Ms. Cours Univ. 412, cit.* (37), Cahier n° I, Leçon 1ère pp. 3-4.

1830 – il ne faudrait pas se laisser égarer par ces différentes considérations théoriques : Rossi n'est pas un simple *théoricien* de l'histoire. Tous ses *Cours d'histoire* le montrent bien, il est au premier chef un *praticien* de l'histoire, et ses réflexions sur la connaissance historique ne sont que la *théorie* d'une *pratique*.

Nous n'allons pas trop nous appesantir sur ce point, qui devrait ressortir de nos développements relatifs à la *philosophie de l'histoire* et à *l'esthétique historique* de Rossi. Nous nous bornerons à faire une brève démonstration de nos dires en nous en tenant dans une première section à ce qui relève de la *fonction critique* de l'histoire, à ce qui tient à l'*établissement des faits*, à ce qui a trait à la *recherche de la vérité*. Et nous le ferons à partir de deux exemples tirés, le premier, de l'histoire des Helvètes, le second, de l'histoire des origines de la Confédération suisse.

Premier exemple de la démarche rossienne en matière d'établissement des faits : l'approche par Rossi de la fameuse question du *mur de César*, le célèbre barrage opposé par César aux Helvètes à Genève en 58 av. J.-C.[42]

Rossi part à cet égard évidemment des sources de l'époque, que ce soient les textes mêmes du *De Bello Gallico* de 52 av. J.-C. ou ceux de l'*Histoire romaine* d'Appien, l'historien grec du IIe siècle de notre ère[43]. Il se fonde ensuite sur les interprétations modernes de César, telles celles de François Hotman (1524-1590) dans ses *Notes* aux *Commentaires de César* ou celles de Lancelot Turpin de Crissé (*1716), auteur d'une édition des *Commentaires de César* de 1785 et surtout d'un *Essai sur l'Art de la Guerre* de 1754[44]. Enfin Rossi recourt à l'historiographie locale genevoise, se référant au *Mémoire sur le retranchement de Jules César* dû au médecin Jean-Robert Butini (1683-1716) et qui figure en annexe de l'*Histoire de Genève* de Jacob Spon éditée par Jean-Antoine Gautier en 1730[45]. Mais surtout Pellegrino Rossi entend encore

---

[42] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° II, 3ème Leçon, pp. 33 à 36.

[43] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° II, p. 34.

[44] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., p. 34 pour Hotman et p. 36 pour Turpin de Crissé.

[45] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., p. 36 pour la référence à J.R. Butini. Le *Mémoire* de J.R. Butini apparaît dans le deuxième volume de pièces annexes, pp. 289-299, de l'*Histoire de Genève* de J. Spon dans l'édition citée de 1730, éd. reprint Genève, 1976.

vérifier la distance existant entre le pied de la colline de Genève à la Jonction et le Vuache pour établir le bien-fondé des affirmations de Jules César[46]. On réalisera mieux l'ampleur et la sagacité des investigations de Rossi sur ce problème du retranchement élevé par César à Genève en 58 av. J.-C. en laissant la parole au professeur d'histoire lui-même :

«Ici se présente la question du mur de César. Et d'abord ce n'était pas un mur, car élever dans quelques jours un mur de 16 pieds de hauteur et de 19 milles de longueur, c'est chose impossible ; César d'après la langue latine dit « mur » pour indiquer un retranchement, soit de pierres non cimentées, soit simplement de terre, retranchement fait naturellement avec un fossé dont la terre se relevait. Ce retranchement avait-il en effet 19 milles de long ? On l'a nié, mais nous ne voyons aucune raison de le faire. Appianus au contraire dit que ce mur avait 150 stades, ce qui donne à peu près la longueur indiquée par César : 18 milles 1/2. On a nié cette longueur parce qu'on a mal placé le mur de César. Il y a eu trois opinions à cet égard. L'une place le mur entre Nyon et Gingins ou plus exactement entre une position voisine de Nyon et une position entre Gingins et Divonne. L'autre, qui est celle d'Ottomano [= F. Hotman], le place environ à Sécheron et delà jusqu'au Jura. Voilà deux opinions qui ont longtemps régné parmi les commentateurs ; elles sont inadmissibles. 1° César les exclut en disant qu'il avait fait rompre le pont, or il n'était pas homme à aller se camper avec 6000 hommes contre 92 000 ayant à dos une rivière sans pont ; d'ailleurs ce n'était pas un retranchement sans défenseurs qui pouvait arrêter les Helvétiens ; il aurait eu ensuite à combattre dès qu'il aurait mis le pied sur le territoire des barbares, qui n'auraient pas souffert cette invasion ; encore une fois César n'est pas sorti de Genève. 2° Le texte de César, bien qu'altéré dans cet endroit, serait inexplicable. Il dit que les Helvétiens n'avaient que deux routes, l'une par Genève et l'autre par la gorge du Jura au passage de l'Écluse ; il voulait les empêcher de passer par Genève, mais il ne prétendait pas leur interdire l'autre route. 3° La distance des 19 milles ne se retrouve ni dans l'une, ni dans l'autre hypothèse et c'est pourquoi on a contesté l'exactitude du chiffre, mais ce n'est pas une règle de critique de changer les chiffres, ou de les supposer altérés pour les adapter à son hypothèse. 4° Enfin ce qui les exclut complètement, c'est le récit de César qui nous dit que les Helvétiens étant revenus le 12 avril demander une réponse, il leur déclara que ce n'était pas dans les usages du peuple romain de permettre aux étrangers de traverser leur province, qu'il s'opposerait donc à leur passage s'ils le tentaient. Maintenant ils ont passé et César ne s'y est point opposé, parce que c'était par une autre route.

Il nous raconte de plus qu'après son refus, ils essayèrent de passer le Rhône avec des barques et des radeaux ; j'ignore l'état actuel du Rhône, mais il paraît qu'il y avait alors des gués proches de la ville et que par ces gués, sur des radeaux et des barques, les Helvétiens tentèrent de se frayer un passage, mais ils ne le purent pas, parce qu'ils trouvèrent le retranchement et des troupes. Le retranchement n'était donc pas à la droite du fleuve.

Il devait être sur la gauche et, en effet, en partant à peu près du pied de la hauteur où est bâtie Genève, peut-être même depuis la Jonction, de là en longeant le Rhône à une petite distance du bord jusqu'au Mont du Vuache il y a 19 milles juste en suivant les sinuosi-

---

[46] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., p. 36.

tés du fleuve. César a dit que le retranchement était entre le lac et le Jura, il paraît considérer le Vuache comme continuation du Jura et séparé de lui par la gorge très étroite où le Rhône se précipite. Au reste cette opinion n'est pas de nous, elle a été clairement et savamment exposée dans une dissertation de Butini, adoptée par Turpin de Crissé dans ses commentaires stratégiques de César et par les meilleurs commentateurs modernes de la guerre gauloise»[47].

Second exemple de la démarche historique de Rossi en matière d'établissement des faits : celui des origines de la Confédération helvétique[48]. À cet égard aussi Rossi ne se fonde pas seulement sur les ouvrages historiques de son temps, comme l'*Histoire de la Confédération suisse* (*Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft*) du Schaffhousois Jean de Müller (1752-1809) ou l'*Histoire des Confédérés* (*Geschichte der Eidgenossen während der Kirchentrennung*) du Zurichois Jean-Jacques Hottinger[49]. Il se réfère encore aux *Chroniques* plus anciennes comme le *Chronicon Helveticum* du XVIe siècle du Glaronais Aegidius Tschudi (1505-1572)[50] et va jusqu'à étudier les textes des premiers Pactes, prenant même en compte le dernier document découvert dans les Archives de Stans, celui du Pacte de 1291 mis au jour en 1758[51], document alors ignoré tant par Schiller dans son *Wilhelm Tell* que par Tocqueville dans son récit des débuts de la Confédération suisse[52]. Mais il y a plus. Évoquant l'épisode de Guillaume Tell, Pellegrino Rossi ne se contente pas des traditions helvétiques, des monuments et des chants populaires ; il cite encore les indications de Saxo Grammaticus, le Chroniqueur du XIIIe siècle de l'histoire du Danemark sur la Légende de Toko, l'arbalétrier fameux[53], celles des Sagas Scandinaves comme la *Wikina Saga* sur le tireur d'élite

---

[47] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., pp. 35-36.

[48] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° VII, 11ème Leçon, p. 196.

[49] Cf. J. VON MÜLLER, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, (Leipzig, 1780/1786-1808), Zurich, 1810, et J.J. HOTTINGER, *Geschichte der Eidgenossen während der Kirchentrennung*, 2 vol., Zurich, 1825-1829.

[50] Cf. Aegidius TSCHUDI, *Chronicon Helveticum*, éd. J.R. Iselin, Bâle, 1734-1736.

[51] Le Pacte de 1291, découvert en 1758, est édité pour la première fois en 1760 par le professeur bâlois GLESER, *Specimen observationum ex jure gentium et jure publico circa Helvetiorum foedera*, Bâle, 1760.

[52] Situant encore, dans la ligne de J. DE MÜLLER, les événements entourant la première alliance entre les Waldstaetten entre 1307 et 1308 et ignorant donc le Pacte de 1291, le *Wilhelm Tell* de F. SCHILLER est achevé le 18 février 1804 et représenté pour la première fois au Théâtre de Weimar le 17 mars 1804. Plus surprenante apparaît la méconnaissance en 1836 du Pacte de 1291 par A. de TOCQUEVILLE, *Voyage en Suisse* (1836), in: *Oeuvres complètes*, Paris, 1865, t.VIII, *Mélanges*, pp. 451-474, notamment p. 452.

[53] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° VIII, 12ème Leçon, pp. 218-219.

Déguil[54], enfin celles de la *Chronique* de Jean de Klingenberg, le chevalier autrichien du XIVe siècle, dont le grand-père était un contemporain de Guillaume Tell[55]. Et c'est pour conclure, non sans *pathos*, dans sa 12e Leçon d'*Histoire de la Suisse* :

«Mais avons-nous entrepris de justifier un nom, ou un homme, un vain nom ou la mémoire d'un Suisse ? Messieurs, disons-le, contester l'existence de Tell, c'est pousser le pyrrhonisme tout-à-fait au-delà des bornes de la raison. Ne dirait-on pas que nous parlons de l'histoire d'un peuple reculé de nous par des périodes immenses ? d'un peuple sur lequel se sont superposées deux, trois, quatre couches d'une nouvelle ère et d'un nouveau peuple ? d'un peuple dont nous ne pouvons plus suivre les souvenirs et les monuments ? Et il s'agit du XIVe siècle ; du peuple qui a le moins changé de tous ceux de l'Europe, d'un peuple qui est encore aujourd'hui presque le même qu'au XIVe siècle. Il s'agit donc d'un Suisse, d'un homme de ces cantons qui sont pleins encore des souvenirs et de la vie de Tell, et les monuments élevés à la mémoire de Tell ne sont pas d'hier, ils remontent à une époque reculée et en conséquence très rapprochée de l'existence de Tell lui-même ; il s'agit d'une vie constatée par les documents les plus authentiques que puisse désirer la critique de l'histoire. Le ciel me préserve d'entrer à ce sujet dans des discussions polémiques ! La Suisse et son histoire sont dignes de mieux que cela. La Suisse nous attend à Morgarten, à Sempach et à Morat. L'histoire de Tell au fond n'est qu'un épisode, un incident ; ôtez la vie de Tell, vous ôtez un bel épisode, mais vous n'ôtez pas l'histoire de la Suisse »[56].

Il n'en faut pas plus, nous semble-t-il, pour faire la démonstration du sens de la critique historique de Rossi, de son sens de l'établissement des faits sur lequel nous ne reviendrons pas. C'est qu'il nous faut aborder maintenant dans une *deuxième section* la *philosophie* rossienne de l'histoire de la Suisse.

Deuxièmement

Illustrant sa maîtrise constante des rapports entre le *particulier* et le *général*, Pellegrino Rossi situe d'emblée sa *conception* même de l'*histoire de la Suisse* dans le contexte de toute une *philosophie de l'histoire de l'humanité* :

«L'histoire, c'est l'humanité avec tous ses éléments qui se développent, c'est un drame sans spectateurs, où nous sommes tous acteurs [...] Le problème général, c'est le développement, le progrès de l'humanité, c'est le jeu de tous les ressorts. Mais il est aussi des problèmes particuliers, différents pour chaque peuple. Le premier problème dépend des lois fondamentales de la nature, le second des modifications de ces mêmes lois ; le premier est le problème humain ; le second, nous pouvons l'appeler le problème national»[57].

---

[54] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., p. 219.

[55] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., pp. 213-214.

[56] Cf. *Cours cit.*, Cahier cit., pp. 213-214. Sur l'état actuel de la question de Guillaume Tell, l'on se rapportera avec profit au livre de J.F. BERGIER, *Guillaume Tell*, Paris, 1988.

[57] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° I, 1ère Leçon, pp. 2-5.

Et dans le même mouvement où il rattache l'*histoire de la Suisse* au contexte très général de l'*histoire de l'humanité*, Rossi en dégage «l'intérêt tout particulier», qu'il voit dans le véritable défi que représente la *diversité helvétique* – diversité *géographique* et *ethnique*, mais aussi *sociale*, *culturelle* et *religieuse* :

«Maintenant, quel est le problème suisse ? Voyez avant tout cette vaste chaîne de montagnes qui s'étend des bords du Rhin aux confins de la Hongrie ... Elle s'élève à l'extrémité du lac Léman et forme un immense croissant qui oppose à l'Italie une barrière perpendiculaire et redoutable. Mais, au Nord, ces montagnes prennent des formes moins rudes, et ces masses variées et irrégulières, cette vaste bigarrure coupée de lacs et de torrents, se groupent autour du grand noyau des Alpes, Uri, Unterwalden, etc., noyau dont le centre est le St. Gotthard, d'où la Suisse distribue ses eaux à l'Océan, la Méditerranée, la Mer Noire et l'Adriatique.

Quelle variété il en résulte dans les climats et les cultures ! À quelques pas de distance, des glaciers, des montagnes boisées, des vallons riants, des pics de la Gemmi et du Grindelwald, vous descendez vers les bords fertiles du Rhin et du Rhône. Quelle variété par conséquent dans les mœurs et les habitants ! [...] En Suisse chaque vallée est un monde, chaque montagne une frontière, surtout un abîme sépare une peuplade d'une autre [...].

Ajoutons les éléments divers dont se composait la société helvétique, c'était une réunion de seigneurs, de barons, de feudataires, de prélats, d'abbés, tous indépendants ou aspirant à l'être ; et à côté d'eux un peuple de bergers et un peuple de serfs.

Que d'éléments différents ! Que de chances pour qu'il n'y eût jamais une unité suisse, une nation suisse ! et cependant la nation suisse a existé et existe encore. La Réforme a éclaté et la Suisse a vu s'ajouter un nouvel élément à ceux qui existaient déjà, il en résulta des discordes intérieures, des guerres civiles et religieuses, et l'unité suisse a continué à subsister. Il y avait donc là une vie particulière. Le problème a été résolu ; et d'une manière durable [...]»[58].

Cette solution du problème tient pour Pellegrino Rossi à la sauvegarde de l'*unité* dans la *diversité*, qui n'a pu se réaliser, au cœur même de la féodalité, que par la *conjonction* du *principe fédéral* avec la *liberté communale* :

«L'Europe et aussi la Suisse après la mort de Charlemagne se trouvèrent complètement enlacées dans la féodalité, dans cet ordre hiérarchique, nécessité du temps. Les éléments changèrent, le besoin de s'en délivrer se fit sentir, cette grande révolution devait s'opérer, la féodalité devait tomber [...]. Les peuples se trouvaient donc avec le besoin de secouer le joug de la féodalité, et sans secours pour cela. Il leur fallait un levier et ce fut le pouvoir monarchique ; ils se jetèrent dans ses bras et y furent reçus. Ils y éprouvèrent quelquefois des étreintes vigoureuses, mais la féodalité était renversée ; ils cessèrent d'être serfs, mais ils ne devinrent pas libres, c'était à notre époque de leur rendre ce service.

---

[58] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° I, 1ère Leçon, pp. 5-8.

Voilà ce que fit l'Europe et elle fit bien, parce qu'elle fit tout ce qu'il lui était possible de faire. Mais la Suisse voulut aller plus loin ; tous les peuples avaient cessé d'être feudataires, ils étaient devenus sujets ; la Suisse voulut cesser d'être féodale sans être sujette ; le problème de la Suisse était d'être, d'être malgré les obstacles, d'être autrement que l'Europe. Heureux instant qui lui dicta le vrai principe de son existence sociale ; il fallait la variété sans fusion, l'unité avec une profonde variété ; elle a trouvé la solution de ce problème dans le lien fédéral que d'autres ne surent jamais ni former ni consolider»[59].

Si nous examinons maintenant l'*économie* générale du *Cours d'histoire de la Suisse* comme les *articulations* majeures des *trente-quatre leçons* qui le composent, nous constatons que Rossi, plutôt que d'en concevoir le développement à partir des principales étapes de l'affirmation du *principe fédéral* dans son étroite corrélation avec l'essor du *mouvement communal*, s'en tient pour l'essentiel à la périodisation traditionnelle de l'historiographie moderne en divisant l'histoire de la Suisse en *cinq périodes*. C'est ainsi qu'il traite pour commencer en huit leçons de la période de l'*Antiquité* et du *premier moyen âge*, celle de «l'Helvétie romaine et barbare», qu'il prolonge jusqu'à la formation des premières alliances confédérales[60] ; il s'arrête ensuite à travers dix-sept leçons aux «temps héroïques» du *second moyen-âge*, qu'il étend jusqu'aux lendemains de la bataille de Marignan (1515)[61]; il continue en s'attachant à la première partie de l'*époque moderne* allant «de la Réformation aux Traités de Westphalie» (1648), qu'il traite en un peu plus de *quatre* leçons[62] ; il poursuit avec la quatrième période correspondant à la seconde partie de l'*époque moderne*, qui va «des Traités de Westphalie à la Révolution française» (1789) et qu'il expose en *trois* leçons[63] ; il conclut enfin en évoquant dans sa dernière leçon la *période contemporaine*, qui s'étend de la Révolution française au régime du Pacte de 1815[64].

La distribution de la matière des trente-trois leçons qui suivent sa leçon introductive le révèle bien, Rossi historien de la Suisse a une préférence marquée pour le *temps des origines* et pour les *temps héroïques*, privilégiant ainsi les cadres géographiques et

---

[59] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° I, 1ère Leçon, pp. 8-11.
[60] Cf. 2ème - 9ème Leçons, *Cours cit.*, Cahier n° I, p. 13, à Cahier n° VI, p. 169.
[61] Cf. 10ème à 26ème Leçons, *Cours cit.*, Cahier n° VI, p. 169, à Cahier n° XIV, p. 499.
[62] Cf. 26ème à 30ème Leçons, *Cours cit.*, Cahier n° XIV, p. 500, à Cahier n° XVII, p. 591.
[63] Cf. 31ème à 33ème Leçons, *Cours cit.*, Cahier n° XVI, p. 592, à Cahier n° XVII, p. 649.
[64] Cf. 34ème Leçon, *Cours cit.*, Cahier n° XVII, p. 650, à Cahier n° XVIII, p. 673.

institutionnels qui ont servi de berceau à la Suisse ainsi que les primes alliances confédérales . Ce n'est pas seulement par intérêt pour les premiers combats pour la liberté ; c'est qu'il a surtout à cœur de bien situer, en véritable Européen, l'origine, la genèse et l'essor de la *nation suisse* comme de la *structure confédérale* dans le contexte des *grands courants de l'histoire européenne*. Et ce qui ne manque pas de frapper à cet égard, c'est, d'une part, sa profonde intelligence des *facteurs* et des *courants déterminants* de l'évolution des *structures socio-politiques occidentales*. Et c'est, d'autre part, sa remarquable mise en scène de leur intervention comme des *événements* et des *figures marquantes* qui vont l'illustrer dans l'histoire de l'Europe.

Tenons-nous en dans cette présentation générale de Rossi historien de la Suisse, et pour montrer l'étonnante perception qu'il a des *facteurs* et des *courants déterminants* du développement des *structures socio-politiques occidentales*, à sa pénétrante analyse des *trois phénomènes socio-politiques* majeurs du moyen-âge européen que sont à son sens la *féodalité*, le *mouvement communal* et le *fait confédéral*.

1. Quant à la *féodalité*, il en décrit la *fonction* et les *enjeux* pour la Suisse en ces termes :

«La féodalité a été transition pour établir les idées générales d'ordre public dans les familles nouvelles.

La féodalité couvrit aussi de son grand réseau la Suisse, de tous les pays la plus propre à son développement. Vous représentez-vous ces Seigneurs avec leurs châteaux sur ces hauteurs, ces vallées inabordables, ces passages faciles à garder, c'était pour ainsi dire le pays natal de la féodalité. Aussi elle s'y établit forte, puissante, nombreuse, laïque, ecclésiastique ; elle s'y établit surtout avec des prétentions d'indépendance avec le lien d'ordre public le plus fin, le plus faible qu'on puisse imaginer.

La Suisse a couru un grand danger, on ne l'a pas observé dans ses annales, mais quand on en étudie l'histoire avec d'autre but (sic) que celui de satisfaire des ambitions de famille, ou de ressusciter de vieux souvenirs, on comprend que la Suisse a couru de grands dangers, c'est de se voir morcelée, partagée entre beaucoup de petites principautés singeant les grands États, pour se voir ensuite, à chaque traité général entre les grandes puissances, servir comme de petite monnaie pour solder les comptes. Voilà le danger dont les Suisses ont été menacés ; il leur serait arrivé alors ce qui est arrivé à l'Europe. Quel est depuis Charles Quint le seul traité un peu général qui n'ait coûté la vie à quelque petit État ? Je n'en connais pas un seul. Tel est le sort dont la féodalité l'a menacée, et cependant elle a échappé malgré tous les éléments physiques et historiques qui formaient de chaque vallée un canton à part, elle a échappé à la servitude qui n'aurait nullement convenu à la modestie de ses peuples, et

aurait été un obstacle continuel à leur développement. Tel est le point de vue sous lequel on doit considérer la féodalité en Suisse pour comprendre comment elle en est sortie sans devenir province d'une grande monarchie et en acquérant une existence propre, une liberté nationale»[65].

2. En ce qui concerne ensuite l'*essor* du *mouvement communal* et les *forces centrifuges* qui le menaçaient, il en analyse les *éléments* et les *tendances* de la manière suivante en s'appuyant sur l'exemple de Genève :

«Qu'était-ce donc qu'une commune ? C'était une corporation qui participait au pouvoir souverain, c'était une corporation à laquelle on donnait un pouvoir souverain sauf la protection de l'Empereur, mais celui-ci y était regardé plus comme un protecteur que comme souverain. Une commune du moyen-âge était une république, ou du moins elle contenait en soi tous les germes d'une république [...].

Genève était une commune du moyen-âge, elle jouissait de la protection de l'Empereur, elle avait son Évêque, son Comte, mais la commune avait la garde des tours, la garde de nuit, en grande partie elle avait la justice criminelle. C'était un autel contre un autel ; une puissance, contre une puissance, une république en fait ou en germe, et la raison en est simple. Pourquoi ces unités politiques éparpillées ? parce qu'il fallait s'opposer à la féodalité et les communes s'établissaient partout, on fondait la commune ici pour s'opposer à la féodalité, ici c'était la défense par corporations, non plus par individus.

Maintenant réfléchissons un peu. Quelle était la tendance naturelle de tous ces corps ? De se séparer les uns des autres. Quel était le danger ? Par l'isolement ils couraient le danger d'être absorbés par une monarchie, ou anéantis par la féodalité. Quelle était la difficulté de parer à ce danger ? C'étaient les idées étroites des communes : il faut voir les choses comme elles sont, les communes ne s'élèvent pas à des considérations générales, politiques. Voilà la tendance, le danger, la difficulté [...].

Le moyen de salut, qu'était-il dans cet état de choses ? Il n'y en avait qu'un, et les villes lombardes l'ont compris dans la formation de leur ligue, il n'y en avait qu'un seul possible, c'était la *confédération* ; ce principe était le seul moyen de salut qui a sauvé les communes dans une portion de l'Europe et nulle part plus qu'en Suisse, puisque la Suisse existe encore»[66].

3. Concernant enfin ce *principe confédéral*, «seul moyen de salut» pour le *mouvement communal*, Rossi en dévoile de façon révélatrice tout d'abord la *réalisation* en Suisse centrale aux dépens des Habsbourg avec l'agrégation de Lucerne en 1332 à la prime confédération d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald :

«L'union de Lucerne à la confédération des trois cantons avait mis en évidence le principe politique qui tendait à se développer en Suisse. C'était en quelque sorte la bannière de la liberté suisse, élevée contre la féodalité. Cette bannière s'était élevée au centre d'une confé-

---

[65] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° V, 7ème Leçon *in fine*, pp. 123-124.

[66] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° VI, 9ème Leçon, pp. 165-167.

dération, parce que comme nous l'avons remarqué, les ducs d'Autriche n'avaient pas compris leur véritable position politique, l'exigence, le sens d'une confédération. De là avait résulté comme une conséquence naturelle et inévitable la perte successive de tous leurs droits, et de toute leur influence sur la Suisse, pays du principe républicain. Mais le fait lui-même de l'agrégation de Lucerne n'était cependant encore qu'un premier fait, un fait pour ainsi dire initial, bien d'autres puissantes communes existaient en Suisse et formées d'éléments divers [...].

Le fait initial fut suivi de faits analogues de plus en plus importants. Le principe fédéral s'est étendu et la république fédérale des suisses ne tarda pas à prendre un rang honorable dans la famille des États de l'Europe»[67].

Mais Rossi révèle aussi la *fonction salvatrice ultérieure* du *principe confédéral* pour d'autres *Communes* ou *Cité-États* de Suisse occidentale à l'exemple de Genève face à la Savoie :

«Cependant la position [i.e. de Genève] n'aurait pas été tenable à la longue. Aussi les citoyens de Genève ne tardèrent pas à tourner leurs regards vers le seul point d'où pouvait venir le salut d'un petit État qui ne voulait pas tomber sous une domination étrangère, qui ne voulait pas être englobé dans un autre État et qui voulait conserver ses franchises et sa liberté. Ce seul point c'était la Suisse. Sans la Suisse, Genève pouvait faire des efforts héroïques, mais elle ne pouvait pas éviter de devenir à la longue une ville de Savoie ou une ville de France. Genève serait devenue le pendant de Chambéry ou de Bourg»[68].

À faire ainsi la démonstration de sa remarquable *intelligence* de l'histoire des institutions helvétiques comme d'un *sens historique* qui l'apparente aux meilleurs représentants de l'historiographie romantique française, Pellegrino Rossi n'apparaît pas moins doué d'un étonnant *pouvoir d'évocation* et d'un *sens de la formule* qui l'égale à Michelet comme à Barante et à Guizot.

Mais nous touchons là au troisième aspect de son œuvre d'historien qui transparaît de manière particulièrement frappante dans son *Cours d'histoire de la Suisse*. C'est son *art* ou son *esthétique historique*, objet de notre *troisième* et *dernière section*.

Troisièmement

Pellegrino Rossi, nous l'avons vu, ne se contente pas dans sa définition des *tâches* de l'histoire comme dans sa propre *démarche* d'historien d'établir la *vérité des faits* et d'en dégager le *sens*, l'*esprit des événements* ; il exige encore de l'historien et il a singulièrement

---

[67] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° IX, 15ème Leçon, pp. 259-261.

[68] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XV, 29ème Leçon, p. 552.

à cœur de « se transporter lui-même au milieu du pays et des faits qu'il veut peindre»[69] et d'y transporter ses auditeurs.

Il vaut alors la peine de le voir à l'ouvrage dans cette œuvre d'art de la reconstitution historique et de la résurrection du passé. Force est de constater ici à l'exemple de son *Cours d'histoire de la Suisse* qu'il dispose d'un exceptionnel *pouvoir d'évocation* et qu'il a un sens remarquable de la *restitution du passé*.

C'est ce qui nous semble ressortir d'abord de la reconstitution dans leur cadre des grands événements et des mutations majeures de l'histoire de notre pays, du départ des Helvètes au temps de César et des grandes invasions à la Révolution française. Mais c'est ce qui nous paraît aussi ressortir de son art du portrait des grands hommes et de la scène héroïque individuelle comme ses portraits de Zwingli ou de Calvin, sa description de l'apparition de Napoléon Bonaparte sur le théâtre du monde ou sa mise en scène de Guillaume Tell sur le Lac des Quatre Cantons.

Citons ainsi pour commencer, à propos des grands événements de l'histoire helvétique, le départ des Helvètes de leurs terres à l'époque de Jules César :

«Voyez-les défiler devant nous, ces trois ou quatre cent mille hommes qui vont chercher fortune dans la Gaule, c'était un orage formé sur les pics des Alpes, amoncelé sur le Léman et prêt à fondre sur Genève, qui, appuyée sur le Rhône était alors frontière de la civilisation romaine. Elles approchaient ces files immenses de vaillants guerriers, ces hommes de force et de violence, ces armes encore teintes du sang des Cassius, et à la tête de ces phalanges marchait encore ce même homme, qui, 50 ans auparavant, avait appris aux maîtres du monde qu'on ne touche pas impunément le sol de l'Helvétie ; le vieux Divicon, avec sa chevelure blanchie sur le champ de l'honneur, marchait encore à la tête du peuple Helvétien. Maintenant, qui sauvera la civilisation romaine dans ces contrées, si ce n'est la fortune de Rome, et la fortune de Rome résidait toute entière dans César»[70].

Quant à l'irruption des Germains dans l'Empire romain, Rossi l'évoque en ces termes dans la 4e Leçon de son *Cours d'histoire de la Suisse* :

«Mais déjà vous entendez un bruit immense dans les forêts de la Germanie, un bruit qui se prolonge jusque dans les bois les plus éloignés du côté du Nord. Qu'est-ce donc que ce bruit ? Ce sont des peuples, des nations qui s'agitent ; c'est la hache qui prépare leurs mille chars et leurs lances ; des nations qui se disposent à changer de ciel et de domicile ; c'est

---

[69] Cf. *supra* n. 40.

[70] Cf. *Cours cit.*(5), Cahier n° I, 2ème Leçon, p. 27.

plus, c'est un nouveau principe qui se lève dans toute sa force ; c'est le monde romain menacé du chaos. Spectacle immense, unique, effrayant ! Le monde barbare et le monde romain vont se choquer comme ces corps célestes dont la possibilité du choc épouvante notre imagination»[71].

Mais le *pouvoir d'évocation* de Rossi atteint le pathétique lorsque dans son avant-dernière leçon il retrace en une fresque saisissante les effets de la Révolution française en Europe :

«L'orage de la Révolution française agitait de toutes parts la surface de l'Europe. L'esprit nouveau soufflait avec une violence inouïe, les peuples en étaient émus, les trônes ébranlés, les monarques dépouillés, les aristocraties stupéfaites ; météore inouï, il portait sur ses ailes les admirations et les terreurs de l'inconnu, ceux qui le saluaient comme un libérateur étaient ivres de joie, ceux qui le redoutaient comme un destructeur étaient frappés des vertiges de l'étonnement et de la crainte [...] Le crime, la guerre, la justice, la délivrance, l'oppression, la vengeance, l'Europe était, j'ose presque dire, un pêle-mêle, un chaos où les hommes se roulaient, se mêlaient, s'agitaient et au milieu duquel cependant les lois de la nature humaine, la loi éternelle du progrès marchait à son accomplissement»[72].

En ce qui concerne son *art du portrait* et de la *scène héroïque*, bornons-nous d'abord à cet émouvant tableau de la mort de Zwingli à Kappel :

«Mais le baume de la consolation ne pouvait pas descendre dans le cœur du Zurichois ; une affreuse nouvelle fit bientôt couler ses larmes et oublier ses propres blessures. Zwingli avait été trouvé parmi les blessés, atteint de coups mortels ; il avait essayé plusieurs fois d'appeler l'énergie de son âme au secours de son corps, mais dans un dernier effort il s'écria : « Mon corps, ils peuvent le prendre, ils ne détruiront pas mon âme » et les mains jointes, et les yeux levés vers le ciel, il retomba en arrière. Un des soldats vainqueurs se trouvant près de lui et apercevant encore quelque mouvement sur ses lèvres lui proposa un confesseur. Zwingli fit un signe négatif et alors un chef unterwaldien indigné dans son zèle catholique de son refus, le perça de son épée. Ainsi termina sa carrière Ulrich Zwingli, lui qui, pour les intérêts de sa croyance et par attachement pour ses concitoyens, savait risquer sa vie, mais qui n'avait pas imaginé d'attenter à celle de ceux qui ne pensaient pas comme lui ; affable, conciliant, non dépourvu de gaieté, Zwingli était indulgent pour les autres, il n'était sévère que pour lui-même. La Suisse peut se vanter d'avoir placé dans le catalogue des Réformateurs un des caractères les plus nobles et les plus aimables ainsi qu'un des esprits les plus élevés et les plus tolérants»[73].

Et relevons, par ailleurs, ce saisissant portrait de Calvin au lendemain de l'adoption à Genève de la foi réformée :

«En même temps un Français, un Picard, Calvin vint s'établir à Genève. Homme puissant par son génie, puissant par son caractère, il était tout à la fois théologien et homme d'état, c'est là le caractère particulier qui le distingue parmi les promoteurs du protestan-

---

[71] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° III, 4ème Leçon, pp. 65-66.

[72] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XVII, 34ème Leçon, pp. 650-651.

[73] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XV, 28ème Leçon, pp. 534-535.

tisme ; par son génie et par son caractère, il exerçait un grand ascendant sur ceux qui l'entouraient. Genève le sentit, il fut à la fois le Réformateur et le Législateur de cet État. Inébranlable dans ses opinions comme dans sa conduite, il résistait à tout, domptait tous les obstacles, subjuguait tout ce qui lui faisait opposition ; le cachet de cette main puissante peut encore se découvrir dans Genève ; c'est lui qui par sa double qualité de théologien et d'homme politique a imprimé cette espèce de couleur sacerdotale et ecclésiastique qu'on peut encore apercevoir aussi dans quelques établissements et quelques règlements de la République de Genève [...] Sa correspondance prouve l'influence qu'il exerçait alors sur les affaires de l'Europe ; c'était une sorte de puissance qu'on consultait et du fond de son cabinet il a souvent dirigé les fils de la politique européenne. Peut-être que Calvin comme homme politique n'est pas encore suffisamment et pleinement connu. C'est surtout cette action, je le répète, cumulée avec l'action théologique, qui nous paraît le cachet distinctif de Calvin»[74].

Plus saisissant encore est l'art de la *mise en scène* de Rossi, qu'il s'agisse de l'avènement de Bonaparte sur la scène du monde ou de l'apparition de Guillaume Tell sur le Lac des Quatre Cantons.

Ainsi pour Bonaparte :

«La terreur venait de déposer en France sa hache, comme le tigre qui, repu de sang et de chair, replie ses griffes sanglantes et s'endort. Le Directoire s'essayait à une imitation telle quelle de l'ordre social, et l'homme fatal, l'homme des destins, celui qui avait la mission de reconstruire le monde avant de le tirer à l'action régulière de la liberté, apparut sur le sommet des Alpes. C'est là que le vrai maître du monde parut lui dire : « Regarde autour de toi ; tout ce que ton œil d'aigle embrasse t'appartient»[75].

Ainsi par ailleurs pour Guillaume Tell face à Gessler :

«Faut-il vous peindre la colère concentrée du gouverneur qui veut entraîner sa victime à Kussnacht, le parti qu'il prend de la charger de fers, et de la placer au fond de sa propre barque ? Quel est, je ne dis pas le Suisse, mais quel est l'Européen qui ne sache pas tout cela ? Sans doute vous suivez le prisonnier et son oppresseur dans la barque sur les bords du lac de Lucerne au moment de l'embarquement, le vent était contraire et les eaux agitées, mais vous comprenez pourquoi il ne veut pas demeurer dans Altdorf, témoin de sa barbarie ; il veut au plus tôt se renfermer avec sa victoire dans son château de Kussnacht, il est impatient de rentre dans son donjon et de fuir la scène de ses atrocités.

Mais le föhn, le vent qui élève d'affreuses tempêtes au milieu du Wallenstädter (sic) ne seconde pas ses efforts, et la barque tantôt soulevée sur le sommet des vagues, tantôt précipitée dans les gouffres parvient enfin vers ces rocs qui s'élèvent, vous le savez, comme d'inexorables murailles ; ici point d'issue, point de salut. Alors on invoque le secours du prisonnier, de l'homme du pays, du batelier, de Tell qu'on décharge de ses fers et à qui on confie le gouvernail. Jeune et agile, le cachot de Kussnacht devant les yeux, Tell s'élance sur un étroit plateau et le bateau repoussé par l'eau est de nouveau à la merci des flots. Gessler cependant, après des efforts plus ou moins longs, que nous ne connaissons pas, parvient à

---

[74] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XVI, 30ème Leçon, pp. 571-572.

[75] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XVII, 34ème Leçon, p. 651.

prendre terre et se rend à cheval à Kussnacht, mais à peine est-il arrivé près de Kussnacht que la corde de l'arc de Tell siffle, et son oppresseur n'est plus»[76].

Mais l'*art* de Pellegrino Rossi historien de la Suisse ne réside pas seulement dans ce talent du portrait des grands hommes et dans ce génie de la reconstitution du passé ; il tient autant dans son sens de la *formule*, qui l'apparente une fois encore à Guizot et qui se double, comme chez Guizot, de vraies *leçons* de *morale politique*.

Quant aux *formules* tirées de son *Cours d'histoire de la Suisse*, nous en retiendrons deux.

Ainsi tout d'abord, à propos de l'avilissement du décurionat au Bas-Empire, rendant compte à son sens de la «disparition du tiers état dans l'Empire romain», Rossi a cette formule-choc :

«Il ne restait que la populace, et nulle part la populace n'est un être à soi : c'est, si j'ose le dire ainsi, une hideuse sécrétion du despotisme, c'est la matière peuple putréfiée»[77].

Ensuite, traitant de l'œuvre médiatrice du christianisme entre Germains et Romains, Rossi résume en ces termes la mission de l'Église :

«Le pasteur chrétien avait mission de placer sa houlette entre la lance du Germain et la poitrine du Romain ; il ne pouvait parer les coups, mais il les amortissait en proclamant la vérité»[78].

Pour ce qui est des *leçons* de *morale politique* qui jalonnent le *Cours d'histoire de la Suisse*, rejoignant à cet égard les plus éminents historiens et penseurs politiques européens, Pellegrino Rossi formule des *leçons* d'ordre *géopolitique*, *stratégique* et *diplomatique* d'une singulière actualité.

C'est notamment le cas du tableau qu'il trace de la Suisse au moment de la Guerre de Trente Ans, avec la mise en évidence de sa *diversité confessionnelle* et de l'*impératif* de la *neutralité* qui en découle :

«C'était l'époque de la grande lutte européenne touchant à son apogée, l'Europe entière était ébranlée, la Suisse au milieu de ce grand ravage était semblable à un rocher contre lequel de toutes parts rugit l'Océan ; quelques vagues aussi le frappent et le couvrent, mais cependant il reste immobile. La Suisse garda sa neutralité au milieu de l'agitation universelle et eut le bon sens de vider seule ses propres querelles. Peut-être que l'existence de

---

[76] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° VIII, 12ème Leçon, pp. 209-210.

[77] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° III, 5ème Leçon, p. 74.

[78] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° V, 8ème Leçon, p. 126.

deux religions, la présence de deux communions favorisa la neutralité, car si la Suisse avait été toute catholique ou toute protestante, elle aurait été en bataille avec Ferdinand d'Autriche ou Gustave-Adolphe et les généraux suédois, mais partagée presque également en deux partis de culture différent, sa neutralité devenait une nécessité»[79].

Le *jugement politique* de Rossi n'est pas moins pénétrant pour ce qui est du *rôle géopolitique* de la Suisse à l'époque de la Révolution et de l'invasion française de 1798 :

«Le vrai motif de l'action française était dans la Suisse elle-même, dans la Suisse qui se manquait à elle-même, qui manquait à sa position en Europe, qui manquait à la condition *sine qua non* de son existence par sa faiblesse, sa désunion, son désarmement [...]. Gardienne en Europe des frontières de la France et d'une grande partie des frontières de l'Italie, voilà son rôle politique ou la Suisse n'est pas [...].

La Suisse doit être alliée de tout le monde ou de personne, et même j'oserai ajouter sans crainte d'être contredit par aucun homme d'État, que si par nécessité elle devait être l'alliée de quelqu'un, sa position lui imposerait l'alliance de la France, de la France que la Suisse défend, de la France qui a besoin de la Suisse pour se défendre, car le bon sens dit que s'il nous faut être alliés de quelqu'un, ce soit de celui qui a besoin de nous»[80].

Il est temps de conclure. Ne serait-ce que du fait de son *esthétique historique*, telle qu'elle transparaît dans sa restitution des grands tournants de l'histoire comme dans son art du portrait ou dans ses vastes fresques, Pellegrino Rossi se rattache indiscutablement à l'*historiographie romantique française* du début du XIXe siècle. Alors que nombre de ses formules-chocs et de ses leçons de morale politique rappellent Guizot, ses évocations, ses portraits et ses fresques l'apparentent aussi à Chateaubriand et à Michelet. Comme *historien de la Suisse*, Rossi appartient donc bien à cette historiographie romantique et libérale française, progressiste et providentialiste[81] et il fait en quelque sorte figure d'apôtre à Genève dans son *Cours d'histoire de la Suisse* de 1831-1832 comme dans ses autres *Cours d'histoire* de 1820 à 1833.

---

[79] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XVI, 30ème Leçon, pp. 587-588.

[80] Cf. *Cours cit.*, Cahier n° XVIII, 34ème Leçon, pp. 655-656.

[81] Voir à ce sujet le tableau très complet qu'en donne B. Reizov, *L'historiographie romantique française (1815-1830)*, Moscou, s.d. (env. 1960). On consultera encore le classique E. Fueter, *Geschichte der neueren Historiographie*, Munich-Berlin, 1911, tr.fr. *Histoire de l'historiographie moderne*, Paris, 1914, pour ses développements sur la narration romantique, p. 551ss, sur l'École narrative (Barante, Thierry), p. 557ss, sur l' École lyrique (Michelet), p. 563ss, et sur l'historiographie du libéralisme (Guizot, Thiers), p. 625ss.

Conclusion

Par sa *maîtrise des sources* autant que des *règles* de la *critique historique* comme par son *sens* de la *philosophie de l'histoire* et son *art de la narration*, Pellegrino Rossi *historien de la Suisse* ne confirme pas seulement la véracité des propos de Cherbuliez à son sujet : «Si Rossi ne savait pas tout, il était organisé de manière à tout apprendre et à se distinguer dans tout ce qu'il apprendrait»[82]; il apparaît surtout comme une belle illustration de sa *profession de foi historiciste* faisant de l'histoire, selon le mot de Savigny, «la seule voie qui nous soit ouverte pour parvenir à la véritable connaissance de notre état actuel»[83]. Mais il y a plus. Véritable apôtre de l'historiographie romantique française à Genève, il s'élève au rang de ses plus éminents représentants, comme un esprit aussi exigeant et éclairé que Charles-Victor de Bonstetten en donne le témoignage dans l'une de ses lettres à Henri Zschokke :

> «Il s'exprime sobrement, fait peu de gestes et avec des moyens très simples, il arrive à nous faire autant d'effet que Garrick ou Talma. Tous les historiens devraient venir l'entendre. Ses exposés de principes sont lumineux, il développe son sujet avec tant de clarté que chacun peut le comprendre. Ses récits sont si vivants et tous les sentiments y sont rendus avec une telle intensité que chaque fait devient drame. Dans l'espace d'une heure nous vivons des événements d'une dizaine d'années»[84].

---

[82] Cf. *op.cit.*(1), p. 135.

[83] Cf. F.C. VON SAVIGNY, «Über den Zweck dieser Zeitschrift», in: *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, 1815, I, p. 4, dans la traduction qu'en donne P. ROSSI, *art.cit.*(19), p. 25.

[84] *Prometheus für Licht und Recht*, revue publiée par H.Zschokke, Aarau, 1832, deuxième partie, p. 308.

Annexes

Annexe I : *Journal de Genève*, n° 52, sixième année, jeudi 29 décembre 1831, p. 2 :

Confédération Suisse, Genève.

«Qui de nous, au milieu des graves inconvénients qui agitent péniblement notre patrie, n'a pas senti naître ou augmenter en lui le désir d'en connaître mieux l'histoire ? Notre empressement serait grand, sans doute, à saisir l'occasion où un professeur habile se chargerait d'être auprès de nous l'interprète des faits et des leçons d'un passé qui n'est d'ailleurs pas sans gloire... Cette occasion vient de se présenter. M. le professeur Rossi a ouvert un Cours d'Histoire Suisse, et une foule d'auditeurs des deux sexes témoigne par sa présence qu'à Genève le nom suisse n'excite pas une stérile sympathie. Mais il faut le dire aussi, il y a ici plus qu'un professeur ordinaire, plus qu'un enregistreur de dates, plus qu'un froid compilateur ; il y a l'homme qui nous a donné l'Histoire de Rome et celle des Pays Bas... Quelle richesse de sentiment ! Quelle brillante imagination ! Quelle haute et puissante raison ! Mort aux privilèges, crie-t-on de toutes parts ; on fait bien, je le crois ; mais il en est un qui survivra à ceux qui ne sont qu'empruntés, c'est le talent. Honneur au pays qui sait l'apprécier ! Heureux qui peut quelquefois à sa chaleur bienfaisante réchauffer son cœur et ranimer son âme !»

Annexe II : J. Huber-Saladin, *M. Rossi en Suisse de 1816 à 1833*, Paris, 1849, pp. 45-46 :

«Avant sa première Diète, au commencement de 1832, il avait donné à Genève un Cours d'histoire de la Suisse. On y retrouva ses qualités connues et une connaissance approfondie des vingt-deux histoires de la Confédération. Il traça un tableau si sombre et si vrai des déchirements précurseurs de la chute de l'ancienne Suisse, il parla avec tant de conviction de la honte de recourir à l'étranger pour en obtenir la médiation que les partis se refusent entre eux, qu'il était difficile de n'y pas reconnaître l'intention de préparer les esprits aux nécessités du pacte».